



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) No. 1907/2006
(modifié par le règlement (UE) 2020/878)

durgol® Universal Détartrant Instantané

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	durgol® Universal Détartrant Instantané
Code du produit	70015
L'identifiant unique de formulation (UFI)	U02J-Q02W-W20N-UF4R

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange	Descaling agent
---	-----------------

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société/entreprise	düring AG Langwiesenstrasse 1 CH-8108 Dällikon Telefon +41 44 847 27 49 www.duringag.ch www.durgol.com Distributor/Importateur (EU): düring trade GmbH Bösendorferstrasse 7 AT-1010 Wien
--	--

1.4. Numéro d'appel d'urgence	145 (Tox Info Suisse)
Date de révision	10.10.2023
Version	1

durgol® Universal Détartrant Instantané	Date d'impression
1	10.10.2023

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

Corrosion/irritation cutanée, Catégorie 1C, H314
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1, H318

Information complémentaire

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence

P102: Tenir hors de portée des enfants.
P280: Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage.
P301+P330+P331: EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P303+P361+P353: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Informations supplémentaires

Aucun(e).

Identificateur de produit

L-(+)-lactic acid; (2S)-2-hydroxypropanoic acid, No.-CAS 79-33-4, No.-CE 201-196-2
Methanesulphonic acid, No.-CAS 75-75-2, No.-CE 200-898-6

Emballage

Indication de danger détectable au toucher (EN/ISO 11683).

2.3. Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants	% en poids	Classification CLP	Identificateur de produit
L-(+)-lactic acid; (2S)-2-hydroxypropanoic acid	<15%	Skin Corr. 1C H314, Eye Dam. 1 H318, EUH071	No.-CAS: 79-33-4 No.-CE: 201-196-2 No.-Index: 607-743-00-5
Methanesulphonic acid	<5%	Skin Corr. 1B H314	No.-CAS: 75-75-2 No.-CE: 200-898-6 No.-Index: 607-145-00-4

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Impuretés dangereuses Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	Ne présente aucun risque à l'inhalation.
Contact avec la peau	Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les vêtements et les chaussures contaminés.
Contact avec les yeux	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 5 minutes. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
Ingestion	Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Éviter le vomissement si possible.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés Provoque de graves brûlures. Sensation de brûlure superficielle. Vue brouillée.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction	Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.
Moyens d'extinction inappropriés	Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, la fumée peut contenir le produit original en plus de composés non identifiés, toxiques et/ou irritants. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement spéciaux pour la protection des intervenants

Procédure standard pour feux d'origine chimique. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Méthodes particulières d'intervention

Pas de précautions spéciales.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Pour les secouristes

Pas de précautions spéciales.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. agglomérant universel, sable, kieselgur, vermiculite).

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination (Conteneur en plastique de HDPE). Neutraliser avec du (de la, de l') base.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir chapitre 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter l'ingestion, l'exposition des yeux et de la peau ainsi que l'inhalation de toute vapeur générée. Établir un plan d'action de premier secours avant d'utiliser ce produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Conserver le récipient bien fermé. Conserver dans le conteneur d'origine.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limite(s) d'exposition

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

Methanesulphonic acid (CAS 75-75-2)

Germany - TRGS 900 -
Occupational Exposure Limits -
TWAs (AGWs)

0.7 mg/m³ TWA AGW (the risk of damage to the embryo or fetus
can be excluded when AGW and BGW values are observed
sum of vapor and aerosol, exposure factor 1)

8.2. Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques appropriés**

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. À
manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène
industrielle et aux consignes de sécurité. Nettoyer régulièrement
l'équipement, les locaux et les vêtements de travail.

Protection individuelle*Protection respiratoire*

Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.

Protection des mains

Pas de précautions spéciales.

Protection des yeux

Pas de précautions spéciales.

Protection de la peau et du corps

Pas de précautions spéciales.

Risques thermiques

Pas de précautions spéciales.

**Contrôle d'exposition de
l'environnement**

S'assurer préventivement que le produit ne puisse pas se déverser
dans des eaux de surface ou dans la canalisation.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique	Liquide.
Couleur	Incolore.
Odeur	Caractéristique.
Point de fusion/ point de congélation:	0 °C - 100 °C
Point d'ébullition ou point initial / intervalle d'ébullition:	100 °C
Inflammabilité:	Non déterminé.
Limites inférieure et supérieure d'explosion:	Non déterminé.
Point d'éclair:	Non déterminé.
Température d'auto- inflammation:	aucun(e).
Température de décomposition:	Non déterminé.
pH:	<1
Viscosité cinématique:	Non déterminé.
Solubilité:	complètement soluble (Eau)
Coefficient de partage n- octanol/eau (valeur log):	Non déterminé.
Pression de vapeur:	Non déterminé.
Densité et/ou densité relative:	1.05
Densité de vapeur relative:	Non déterminé.
Caractéristiques des particules:	Non applicable.

9.2. Autres informations

9.2.1 Informations concernant les classes de danger physique Pas d'information disponible.

9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité Pas d'information disponible.

10.2. Stabilité chimique Pas de décomposition en utilisation conforme.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses Pas d'information disponible.

10.4. Conditions à éviter Non demandé.

10.5. Matières incompatibles Incompatible avec les bases fortes et les oxydants.

10.6. Produits de décomposition dangereux Aucun raisonnablement prévisible.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë **L-(+)-lactic acid; (2S)-2-hydroxypropanoic acid (CAS 79-33-4)**
Dermal LD50 Rabbit > 2000 mg/kg (NICNAS)
Inhalation LC50 Rat > 7.94 mg/L 4 h(ECHA_API)
Oral LD50 Rat = 3730 mg/kg (IUCLID)
Methanesulphonic acid (CAS 75-75-2)
Dermal LD50 Rabbit > 1000 mg/kg (ECHA_API)
Inhalation LC50 Rat = 330 ppm 6 h(NLM_HSDB)
Oral LD50 Rat = 380 mg/kg (NZ_CCID)

Corrosion/irritation cutanée Provoque de graves brûlures.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire/cutanée Aucun(e).

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Donnée non disponible.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	Donnée non disponible.
Danger par aspiration	Donnée non disponible.
Expérience chez l'homme	Donnée non disponible.

11.2. Informations sur les autres dangers

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques	Provoque de graves brûlures.
Propriétés perturbant le système endocrinien	Donnée non disponible.
Autres données	Donnée non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité	Peut changer le pH de l'eau.
L-(+)-lactic acid; (2S)-2-hydroxypropanoic acid (CAS 79-33-4)	
Ecotoxicity - Freshwater Fish - Acute Toxicity Data	LC50 96 h Brachydanio rerio 320 mg/L [semi-static] (IUCLID) LC50 96 h Lepomis macrochirus 100 - 180 mg/L [static] (EPA) LC50 96 h Oncorhynchus mykiss 100 - 180 mg/L [static] (EPA)
Ecotoxicity - Water Flea - Acute Toxicity Data	EC50 48 h Daphnia magna 240 mg/L (IUCLID) EC50 48 h Daphnia magna 180 - 320 mg/L [Static] (EPA)
Methanesulphonic acid (CAS 75-75-2)	
Ecotoxicity - Freshwater Fish - Acute Toxicity Data	LC50 96 h Oncorhynchus mykiss 73 mg/L [static] (ECHA)
Ecotoxicity - Water Flea - Acute Toxicity Data	EC50 48 h Daphnia pulex 12 mg/L (IUCLID)
12.2. Persistance et dégradabilité	Généralement une neutralisation est nécessaire avant l'introduction de rejets dans les stations d'épuration.
12.3. Potentiel de bioaccumulation	Une bioaccumulation est peu probable.
12.4. Mobilité dans le sol	Donnée non disponible.
12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB	Pas d'information disponible.
12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien	Pas d'information disponible.
12.7. Autres effets néfastes	Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Résidus de produit / produit non utilisé Pas d'information disponible.

Emballages contaminés Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification Non applicable.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies Non applicable.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport Non applicable.

14.4. Groupe d'emballage Non applicable.

14.5. Dangers pour l'environnement Non applicable.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Non applicable.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI Non applicable.

Règlement type des ONU

ADR/RID Non réglementé.

IMDG Non réglementé.

IATA Non réglementé.

Autres Informations Aucun(e).

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires Aucun(e).

L-(+)-lactic acid; (2S)-2-hydroxypropanoic acid (CAS 79-33-4)

Switzerland - Biocides - Annex II - 95.5 w/w% Sunset Date: 06/30/2027 (new active substance)
Active Substances - Minimum >=955 g/kg Sunset Date: 04/30/2029 (dry weight)

Purity

durgol® Universal Détartrant Instantané Date d'impression
10.10.2023

1

8 / 10

Switzerland - Biocides - Annex II - Active Substances - Product Type	Product Type: 1 Product Type: 2 Product Type: 3 Product Type: 4 071 Product type 6 (201-196-2)
EU - Biocides (1062/2014) - Annex II Part 1 - Supported Substances EU - Biocides (2007/565/EC) - Substances and Product-Types Not to Be Included in Annexes I, IA and IB to Directive 98/8/EC EU - Biocides (528/2012/EU) - Active Substances	Product type: 20 1 - Human hygiene (Commission Implementing Regulation 2016/2291/EU, listed under also Lactic acid based products - CID LINES NV) 2 - Disinfectants and algacides not intended for direct application to humans or animals (Commission Implementing Regulation 2017/2002/EU Commission Implementing Regulation 2022/2108/EU Commission Implementing Regulation 2023/1458/EU, listed under also Lactic acid based products - CID LINES NV Ecolab UA Lactic acid single product dossier Colgate-Palmolive Lactic acid PT 2 biocidal product family SALVECO SALVESAFE PRODUCTS) 3 - Veterinary hygiene (Commission Implementing Regulation 2023/1311/EU Commission Implementing Regulation 2023/1458/EU Commission Implementing Regulation 2023/1763/EU, listed under also Lactic acid based products - CID LINES NV biocidal product family Lactic acid Family biocidal product family SALVECO SALVESAFE PRODUCTS) 4 - Food and feed area disinfectant (Commission Implementing Regulation 2023/1311/EU Commission Implementing Regulation 2023/1458/EU, listed under also Lactic acid based products - CID LINES NV biocidal product family SALVECO SALVESAFE PRODUCTS) Use restricted. See item 75.
EU - REACH (1907/2006) - Annex XVII - Restrictions on Certain Dangerous Substances	
EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Intermediates	Present ([201-196-2])
EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances	Present
Germany - Water Classification - Substances According to AwSV Classified By or Based on the VwVwS	Reg. no. 4952, hazard class 1 - slightly hazardous to water
Methanesulphonic acid (CAS 75-75-2)	
EU - REACH (1907/2006) - Annex XVII - Restrictions on Certain Dangerous Substances	Use restricted. See item 75.
EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances	Present
Germany - Water Classification - Substances According to AwSV Classified By or Based on the VwVwS	Reg. no. 2144, hazard class 1 - slightly hazardous to water
15.2. Évaluation de la sécurité chimique	Non demandé.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés Aucun(e).

Libellés des phrases mentionnées aux sections 2 et 3 EUH071: Corrosif pour les voies respiratoires.
H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318: Provoque des lésions oculaires graves.

Autres informations Prendre connaissance du mode d'emploi dans l'étiquette.

Clause de non-responsabilité Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.